#### **BULLETIN COMMUNAL - Juin 2018 - NUMERO 16**

#### Vers une nouvelle commune?

#### Une démarche volontaire

Avec mes homologues Homécourtois, Jovicien et Moustérien, nous avons annoncé en début d'année notre volonté de fusionner nos 4 communes. Calendrier électoral oblige, ce projet, s'il devait aboutir, doit être concrétisé avant fin 2018. A défaut, il ne verrait le jour qu'au-delà des prochaines élections municipales de 2020 ; et qui sait, tôt ou tard, nous être imposé, alors qu'aujourd'hui nous sommes dans une démarche volontaire.

#### L'évolution territoriale

Que l'on soit d'accord ou pas, l'aménagement du territoire et l'organisation des collectivités évoluent et influent sur notre environnement. Tant au niveau des communes, que des régions, métropoles et département. Orne Lorraine Confluence, notre



intercommunalité (54 000 habitants) est tournée à la fois vers le pôle transfrontalier et la métropole messine qui se mettent en place. Face à ces entités, les petites villes seront moins représentatives. Notre nouvelle ville comptera plus de 17 000 habitants et sera la quatrième de Meurthe-et-Moselle.

Les changements d'organisation territoriale s'accompagnent depuis 2014 d'une réduction des dotations d'état. Au bas mot, Auboué a perdu 330 000 €. Et ce n'est pas la politique nationale visant à réduire les recettes de fonctionnement des collectivités qui améliorera la situation...

Dans ce contexte, les analyses financières ainsi que les différentes dotations d'Etat découlant du statut de la ville nouvelle nous incitent à la plus grande prudence. Nous sommes en attente de données supplémentaires sur ces points. En dépit des économies d'échelle que nous réaliserions, il ne faudrait pas que notre faculté d'agir se trouve affaiblie, en raison de recettes inférieures à celles perçues actuellement par les 4 communes. Un élément qui aura tout son poids dans l'éventuelle concrétisation de notre projet.

#### Au quotidien

Chaque commune historique conservera son identité et aura un maire délégué. Elle restera votre premier interlocuteur ; la fusion ne devant rien changer à votre vie quotidienne. Elle continuera à administrer certains aspects de la vie communale (les écoles, les équipements publics...). Une charte veillera à la représentation équitable de chacune des communes actuelles. De même, différents groupes de travail émanant des quatre villes réfléchissent à la façon d'appréhender les travaux, le scolaire, l'aménagement, le social, l'associatif, le personnel, les finances... à l'échelle de la nouvelle commune.

Une consultation, dont les règles vous seront précisées se tiendra les 18 et 19 septembre en principe. Consolider ce qui lie les 4 villes aujourd'hui mais aussi développer ensemble un projet à même de faire face à la nouvelle organisation du territoire et ses conséquences, c'est là tout l'enjeu.

Bel été à tous.

Le Maire Paro qui Fabrice BROGI.

# Rappel: horaires d'ouverture mairie

Lundi - Mardi - Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Mercredi - Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 En période estivale (juillet et août): du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 Plus que jamais, équilibrer notre budget n'a pas été une mince affaire.

Les baisses de dotation successives (330 000 € perdus depuis 2014), la raréfaction des subventions limitent considérablement notre champ d'action.

Notre capacité d'auto-financement nous incite à la prudence, comme nous y poussent d'ailleurs les services de l'Etat.

Auboué compte aujourd'hui un peu plus de 2 500 habitants. Même si nous avons cédé une partie de notre patrimoine, nos équipements correspondent encore quasiment à ceux de la ville de 5 000 habitants qu'elle a été.

Les dotations perçues sont bien celles d'une ville de 2 500 habitants ; et pourtant, il nous faut bien faire face aux dépenses inhérentes à nos infrastructures. Dépenses qui impactent directement notre budget.

Malgré un contexte financier très tendu et face aux incertitudes entourant la compensation de la taxe d'habitation par l'Etat, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux en vigueur, cette année encore. Une décision de plus en plus difficile à tenir, sachez-le.

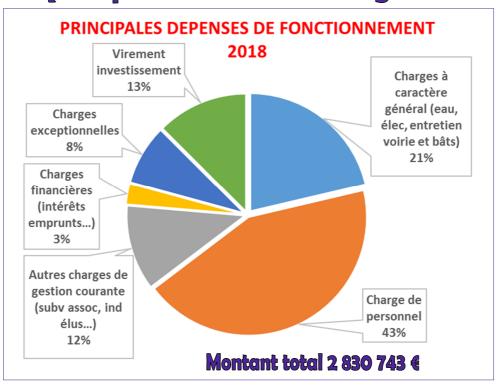
### Investissement

Les actions engagées cette année sont financées pour une grande part par la vente d'une partie de l'ancien collège à Orne Lorraine Confluences, désormais propriétaire de son siège.

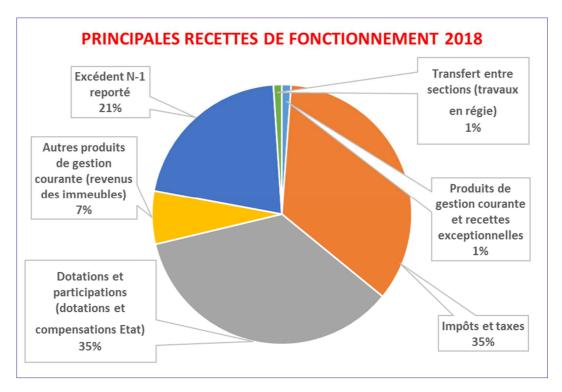
Ces 409 000 € nous permettront d'assurer ou de compléter le financement de nos investissements:

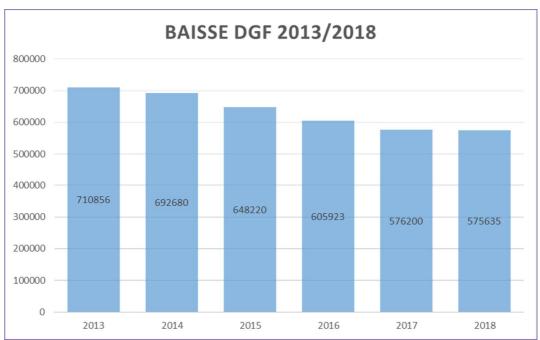
- Réfection du trottoir et du muret rue de Metz sur plus de 500m pour 234 000 € sur fonds propres
- Mise en accessibilité obligatoire des lieux recevant du public : M.J.C., salle des sports, vestiaires foot, gymnase, mairie pour plus de 417 000 €. Opération subventionnée à hauteur de 30% et nécessairement étalée sur plusieurs années.
- Remplacement de fenêtres à la mairie, aux bâtiments des Papooses et du RASED. Montant des travaux 42 000 €, subventionnés à hauteur de 70%.
- Plateaux surélevés rue Camille Cavallier 73 000 €, travaux liés à la notification des subventions demandées
- Divers équipements mobiliers et informatiques (subventionnés à 50%) à R. Rolland pour 25 000 €. Le budget d'investissement général s'élève à 1 493 410 €.

# Fonctionnement Quelques indicateurs budgétaires



Auboué
Juin 2018 • n°16 • page 2



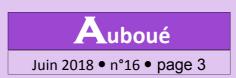


# **Personnel**

La suppression des divers contrats aidés de l'Etat impose une nécessaire réorganisation de notre personnel qui impactera forcément le service rendu (entretien des espaces publics...)

Un emploi, c'est au bas mot 30 000 € pour la ville ; faites le lien avec les baisses de dotations, même si ces baisses ne concernent pas que le personnel.

Comme chaque année, 11 étudiants vont bénéficier d'un emploi d'été. Quinze jours à travailler au service technique leur permettra de gagner un petit pécule afin de subvenir à leurs premiers besoins pour la prochaine rentrée scolaire.



# Scolaire - Rentrée 2018/2019

# Le dispositif d'accueil des moins de 3 ans au pôle petite enfance de l'école maternelle H. Wallon (Saison 4!)

#### - Un projet qui a conquis son public -

Sont concernés pour la prochaine rentrée, les enfants nés en 2016 et ceux nés en 2015 (petite section). Victime de son succès, le nombre de places est limité pour une rentrée adaptée à l'enfant et possible de septembre 2018 à janvier 2019 : accueil personnalisé et évolutif dans le cadre d'une première scolarisation rassurante et structurante.

Depuis la mise en place de cette classe passerelle à la rentrée de 2014, l'engouement ne faiblit pas.

#### - Les partenaires -

L'éducation nationale, la CAF, Ville Plurielle et la mairie d'Auboué ont œuvré de concert afin de mettre l'accent sur des activités centrées sur le développement des très jeunes élèves (langage oral, motricité, jeux, espaces de manipulation et d'expérimentation). Enseignants et parents accompagneront les 21 petits élèves (13 + 8 petits) pas encore tout-à-fait prêts pour le rythme et les contraintes de l'école traditionnelle.

## Les rythmes scolaires

Le décret gouvernemental portant sur les rythmes scolaires ouvre la voie à un retour possible à la semaine de 4 jours. Suite à un sondage organisé en novembre 2017 auprès des parents d'élèves de tous les établissements scolaires de la commune, il apparaît clairement (à plus de 90% !) que la population souhaite un retour à la semaine d'école de 4 jours. La municipalité s'est réunie en conseil municipal pour acter ce plébiscite.

Enfin les différents conseils d'école de la ville ont procédé à un vote et donné leur avis en faveur de la semaine de 4 jours.

Les écoles sont favorables par ailleurs à une organisation de la journée avec 3h30 le matin et 2h30 l'aprèsmidi. Les horaires définitifs ont été discutés avec les différents partenaires qui se sont mis d'accord avec la municipalité

#### - Organisation horaire par école pour la rentrée de septembre 2018 -

Ecole	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Elémentaire R. Rolland	8h30-12h00	8h30-12h00		8h30-12h00	8h30-12h00
	13h30-16h00	13h30-16h00		13h30-16h00	13h30-16h00
Maternelle H. Wallon Pôle moyens/grands (site J. Curie - 3 rue du 8 mai 1945)	8h30-12h00	8h30-12h00		8h30-12h00	8h30-12h00
	13h30-16h00	13h30-16h00		13h30-16h00	13h30-16h00
Maternelle H. Wallon Pôle petite enfance (site H. Wallon - 1 impasse de la maternelle)	8h20-11h50	8h20-11h50		8h20-11h50	8h20-11h50
	13h20-15h50	13h20-15h50		13h20-15h50	13h20-15h50

# Scolaire - Rentrée 2018/2019

# Dédoubler les classes de CP (et bientôt les CE1) en Réseau d'Education Prioritaire (REP)

Réduire à 12 (15 élèves maximum) les classes de CP dans les écoles situées en REP, la mesure était séduisante, c'était une promesse qui a commencé à s'appliquer dès la rentrée 2017 (pour environ 2200 classes de CP classées en REP+).

Cette mesure est donc reconduite pour la rentrée de septembre 2018, les écoles d'Auboué sont donc concernées. Toutefois il est à noter qu'un dédoublement de classes peut être parfois difficile à mettre en œuvre et devenir un casse-tête car les communes doivent supporter sur leurs seules « épaules » (ou presque) le fait de mener à bien le nouveau dispositif, à elles de trouver les moyens et les infrastructures nécessaires.

L'ambition de garantir à chaque élève l'acquisition des savoirs fondamentaux s'accompagne d'une commune efficace qui a d'ores et déjà pris l'initiative.

Avec un effectif de 43 élèves de CP à la rentrée, c'est donc 3 classes (14, 14 et 15 élèves) qui seront réparties dans les locaux existants de l'école R. Rolland. A ce jour le mobilier supplémentaire nécessaire à cette installation (et en adéquation avec un enseignement innovant et de qualité) a déjà été livré.

Concertations et échanges ont été menés à bien entre la municipalité, l'inspection académique et l'équipe pédagogique afin d'élaborer le principe de toute cette mise en œuvre.



### Le numérique s'invite à l'école

Cette année, l'école R. Rolland a été équipée de 24 tablettes (2 classes mobiles sur chariot) dans le cadre du plan numérique voulu et initié par le gouvernement. La municipalité s'est tout de suite montrée intéressée et a

proposé sa candidature assez tôt afin de participer à la mise en place d'un outil innovant, performant et interactif : « elles sont vraiment sympas ces tablettes, de jolies couleurs, une image incroyable ! » Les élèves pourront travailler les maths, le français, l'histoire ou d'adonner à une activité plus ludique d'une manière plus interactive.

Avec ces équipements, nous prenons le train du XXIème siècle en première classe !... Les enfants eux étaient déjà montés dedans ! Deux écrans de contrôle permettront à l'enseignant de garder toujours un œil sur les tablettes en activité car les enfants ont montré de l'aisance... très vite !!

# Bons de rentrée scolaire

Ils sont donnés à tous les enfants de la 6ème à la terminale, ainsi qu'aux étudiants. Leur montant est de :

Collège public ou privé
Lycée public ou privé
lycée professionnel
Apprentis
55,00 €
88,00 €
77,00 €

• Etudes après le bac 88,00 € (Virement sur le compte de l'étudiant sur fourniture de l'original du certificat de scolarité et d'un relevé d'identité bancaire à son nom)

#### **DATES DE DISTRIBUTION DES BONS**

Les périodes pendant lesquelles vous pourrez venir retirer les bons en mairie sont définies par avance :

Du 18 au 29 juin 2018, du 23 au 27 juillet 2018 et du 20 août au 07 septembre 2018

## Auboué

Juin 2018 • n°16 • page 5

### **Ticket sport**

Pour tout Aubouésien de 6 à 18 ans pratiquant une activité sportive au sein d'un club sportif de la ville, un « ticket sport » est offert.

Il permet d'obtenir une réduction de 10,00 € sur le montant de l'inscription au club.

Vous pouvez venir le retirer en mairie aux dates de distribution des bons scolaires (voir article cicontre). N'hésitez pas à le demander!



### **Compteur communicant Linky**

Par arrêté du 15 février 2018, le Maire s'opposait au déploiement futur des compteurs Linky sur la commune en évoquant des doutes sur le traitement des données personnelles des usagers par ces appareils.

Monsieur le Préfet a demandé au Maire de retirer cet arrêté au motif que l'utilisation du pouvoir de police générale du Maire ne peut avoir pour effet de faire échec à la loi qui impose le déploiement des nouveaux compteurs.

« Un texte réglementaire ne saurait, par essence, faire échec à la volonté du législateur, à moins qu'un trouble à l'ordre public ne soit constitué et que le seul moyen d'y remédier soit l'édiction d'un arrêté de police. En tout état de cause... la vie privée est une liberté individuelle et ne constitue pas une liberté publique que le maire a pour obligation de faire respecter. »

Il revient donc à chacun de vous de permettre ou pas l'installation desdits compteurs et de veiller au respect de vos données personnelles.

### Coinville



La reconquête des espaces urbains rue de Metz et rue de la Source à Coinville se précise, voyons-y les présages d'un aménagement futur global de ces secteurs.

### Prime ravalement de façades

Cette année encore, la municipalité a reconduit l'aide au ravalement de façade pour les maisons et immeubles de plus de vingt ans. Le montant de la prime est fixée à 25% du coût global TTC des travaux sur les façades visibles de la rue avec un plafond de 1.500 € par logement.

Règlement et conditions de cette aide sont consultables sur le site internet de la ville : « www.auboue.fr ».

Veillez cependant à vérifier si votre maison bénéficie de l'aide communale ou intercommunale selon sa situation (renseignements à demander en mairie).

En tout état de cause, le démarrage des travaux ne doit intervenir qu'après dépôt du dossier complet au sein de l'une ou l'autre collectivité.



### Démarches obligatoires en matière d'urbanisme

Vous trouverez ci-dessous la liste des travaux courants soumis à demande d'autorisation auprès de votre mairie (la liste complète est disponible sur simple demande en mairie) :

- Création d'une surface de plancher supérieure à 5 m²,
- Construction d'une piscine dont le bassin a une superficie supérieure à 10 m²,
- Construction ou modification d'une clôture,
- Construction d'une terrasse si elle n'est pas de plain pied,
- Travaux de ravalement de façades,
- Changement de fenêtres si la taille des ouvertures ou la couleur sont modifiées,
- Changement des tuiles si la couleur est modifiée, création de fenêtres de toit...



### **Fleurissement**

Géré par l'équipe des jardiniers, l'effort de fleurissement au fil des saisons se poursuit, tout en gardant un budget stable.

Dans les massifs, les bégonias, géraniums, verveines, surfinias,... ont remplacé les pensées, tulipes et myosotis.



Un nouvel aménagement est en cours de réalisation rue Camille Cavallier, sur le site de l'ancien réfrigérant. Cet espace difficile à revégétaliser du fait de son passé industriel, a vu l'installation de 8 bacs sans fond de différentes dimensions, plantés d'une palette végétale variée (millepertuis, abelia, spirées, lavatères...).







Les espaces verts créés les année passées, ont pris de l'ampleur.

Certains massifs du centre-ville, plantés auparavant d'annuelles, accueillent maintenant vivaces et graminées, demandant moins d'arrosage et d'entretien.

D'autres projets sont d'ores et déjà prévus, rue de Metz, notamment.

# Concours des maisons fleuries



Au fil de ces années, nombreux ont été les habitants sélectionnés pour leur participation à l'embellissement des rues de notre ville, par la mise en valeur, l'entretien et le fleurissement d'une façade, d'un balcon, d'un jardin.

Cette année encore, le jury arpentera les rues au cours de l'été pour découvrir les aménagements et compositions qui concourront. Chacun d'entre nous, à son échelle, peut s'impliquer et participer à l'amélioration de l'image de notre ville.







Auboué
Juin 2018 • n°16 • page 7

## Le Conseil Municipal des Jeunes

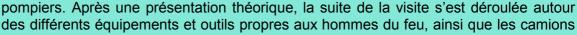


Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes se sont rendus au centre de secours du Val de l'Orne à Homécourt, chez les Sapeurs Pompiers de la Communauté Urbaine du Grand Nancy à Vandoeuvre et au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Meurthe-et-Moselle à Nancy.

# Centre de secours du Val de l'Orne à HOMECOURT

Les sapeurs pompiers volontaires de la caserne du Val de l'Orne ont accueilli les membres du C.M.J. accompagnés de plusieurs élus samedi 31 mars.

A cette occasion, ils ont expliqué aux jeunes visiteurs les missions et les moyens dévolus aux sapeurs-



et véhicules d'interventions. Les enfants ont découvert les différents véhicules : le camion-citerne, dans lequel ils sont montés, et sa lance à incendie qu'ils ont pu manier, sous la houlette d'un sapeur-pompier, mais aussi l'ambulance servant au transport des victimes.

Après avoir détaillé la tenue du pompier (qu'ils ont pu essayer) et les différents équipements de secours, ils ont découvert avec beaucoup

d'attention le coin radio, où un sapeur-pompier leur a expliqué toute la procédure d'alerte, ainsi que la conduite à tenir lors d'un appel. La visite s'est poursuivie par le visionnage d'un petit film sur les dangers du feu et sur le comportement à adopter en cas d'incendie.

Pour clore cette matinée très instructive, les

pompiers de la caserne leur ont offert un goûter. Tout le groupe les a chaleureusement remerciés pour leur accueil.



 Ne jamais utiliser d'alcool à brûler ou tout autre liquide inflammable

 Pas de grille de barbecue au sol (risque de brûlures)

 Ne pas placer le barbecue contre un mur. Une zone libre de 2m autour du barbecue est obligatoire

 Les barbecues ne doivent jamais être utilisés dans une véranda, appentis ou tout lieu partiellement ou totalement fermé.





### Le Conseil Municipal des Jeunes

Mercredi 25 avril, c'est le minibus de la mairie qui a conduit les jeunes élus, toujours en compagnie de membres de la commission, à NANCY au SDIS 54 puis au centre de secours de VANDOEUVRE-LES-NANCY.

#### SDIS de NANCY



Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est dirigé par un officier supérieur de sapeurs-pompiers et placé sous la double autorité du préfet (gestion opérationnelle) et du président de son Conseil d'administration (pour la gestion administrative et financière). Le SDIS est chargé de l'analyse des risques et de la mise en place des moyens de secours. Il organise l'activité de l'ensemble des centres de sapeurs-pompiers du département. Son centre opérationnel (CODIS) veille 24h/24 et coordonne les différentes interventions.

Lors de cette après-midi très instructive, le groupe a tout d'abord pu montrer qu'il avait bien retenu toutes les informations reçues lors de la précédente visite

à Homécourt (numéros d'urgence, missions des pompiers..) pour ensuite se rendre dans la salle du CTA

(centre d'appel) et assister en direct à la gestion des appels par les opérateurs. Lorsque vous composez le numéro d'urgence 18 ou le 112 (numéro d'urgence européen), votre appel converge vers le Centre de Traitement des Appels (CTA) 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, des femmes et des hommes spécialement formés à l'écoute de personnes en détresse et à la mise en œuvre de secours réceptionnent les appels. Chaque équipe d'opérateurs fonctionne par tranche de 12 heures.



Le centre de traitement de l'alerte est en permanence connecté avec les services opérationnels de la Gendarmerie, de la Police, de la DDE, du SAMU...

### Les 11 numéros d'urgence à connaître



#### Quelques chiffres au niveau du département

- 130 : c'est le nombre d'interventions par jour (80 en 2010) soit 48000 par an. Mais le CODIS reçoit plus de 600 appels par jour.
- 1 mn 30 s : c'est le temps de traitement de l'alerte entre le décroché du téléphone et l'ordre d'opération
- 13 mn : c'est le temps moyen d'arrivée des secours sur le lieu du sinistre (10 mn pour 90% des missions en zone urbaine, 15 mn en zones semi-urbaines, 20 mn en zones rurales)
- 2100 : nombre de sapeurs-pompiers volontaires dont 150 au Service de Santé et de Secours Médical
- 504 : nombre de sapeurs-pompiers professionnels

#### Que faire en cas d'incendie?

- Fermer la porte et mettre un linge humide sous la porte
- Appeler les pompiers
- Ne pas sauter si on n'est pas au rez-dechaussée
- Se mettre à genou en dessous de la fenêtre en attendant les secours

#### Le détecteur de fumées

Tout lieu d'habitation doit être équipé au minimum d'un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF).

Auboué



Depuis la mi-avril, Céline GALI, maraîchère, s'est installée sur le site communal de la ferme de Coinville pour y développer une activité de vente de fruits et légumes bio.

Installée depuis quelques années à Valleroy, elle est titulaire d'un BTS agricole et d'un brevet professionnel de responsable d'exploitation. Elle aimerait obtenir une certification bio pour proposer à la vente d'ici trois ans une cinquantaine de produits (3 ans est le temps nécessaire pour que les fruits et légumes deviennent des produits bio).







L'arrivée sur le site est très agréable. Un champ de coquelicots de part et d'autre du chemin mène à l'exploitation. A l'entrée, les fraises sont déjà rouges et un amandier chargé de fruits apporte de l'ombre très appréciée en ce mois de mai déjà chaud. « Il est préférable de se garer à l'extérieur, à l'entrée du chemin. Je laisse toujours une grille ouverte pour signaler que le site est ouvert. On peut ainsi profiter de la petite ballade jusqu'aux bâtiments. », nous explique Céline GALI.

Un tunnel provisoire accueille les plans de tomates. « 3 tunnels vont arriver courant juin, l'objectif étant à terme d'en avoir 9 au total pour abriter les cultures ». Des plantations de

carottes, choux, courges, pois, céleri, herbes aromatiques... La vente devrait commencer d'ici la mi-juin. Pour répondre à la demande, il sera aussi possible d'acheter des plants de fruits et légumes.

Le chemin qui mène au verger est envahi par les herbes. Ici, les 7 chèvres qui vont bientôt arriver, vont faire leur travail d'écopâturage, une tonte écologique, naturelle et peu coûteuse. Pommiers et poiriers sont déjà là, de quoi permettre de belles récoltes. Des bancs vont être installés ça et là, de quoi permettre de se poser et profiter du site.

Les locaux sont en cours d'aménagement. Le local de vente des produits est en cours de réalisation. Des plats préparés et des colis de viande produits par des collègues qui s'inscrivent dans la même démarche seront proposés, en plus des fruits et légumes produits sur place.

Il sera également possible de venir faire sa propre cueillette au fil des saisons, pour profiter d'un circuit court, de prix avantageux et d'un moment de partage et de découverte avec les enfants.

Derrière les bâtiments, le poulailler où les poules commencent juste à donner leurs premiers œufs. Les ventes ont déjà commencé.

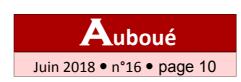
L'aménagement du hangar est bientôt terminé. Il accueillera les chèvres et le cochon qui arriveront d'ici une quinzaine de jours. « Je projette d'accueillir également quelques chevaux nains et vaches naines, 2 ou 3 pas plus. ». En effet, Céline GALI souhaite recevoir les écoles et faire de l'accueil pédagogique. « J'ai d'ailleurs retrouvé lors de mon installation des tables et des chaises qui avaient servi auparavant dans les écoles de la ville. Elles serviront pour les écoles, centres de loisirs... ».

Dernier point abordé, pourquoi avoir choisi d'appeler l'endroit « les jardins de la manne » ? « la manne, c'est la nourriture providentielle que Dieu envoya aux Hébreux pendant la traversée du désert. Cela représente la nourriture en abondance et inespérée. C'est l'image que je veux véhiculer, celle d'une alimentation saine ».

« Les jardins de la manne » vous accueillent tous les mercredis de 14h à 17h et les samedis de 9h à 12h route de Coinville 54580 AUBOUE Tél. : +33.6.41.70.07.50.

lesjardinsdelamanne@gmail.com www.les-jardins-de-la-manne.com

Sur les réseaux sociaux : facebook, twitter, instagram



# Gros plan sur... l'Office Municipal des Sports d'Auboué

Oper Musika de Auboué

OM5

### L'OMSA c'est quoi?

Partenaire privilégié de la municipalité, l'OMSA est une Association loi 1901 au service des associations, des clubs sportifs et de leurs adhérents.

Il a pour objet de soutenir, encourager et développer toute initiative visant à promouvoir la pratique des sports dans la commune. Il est le relais entre la ville et les clubs sportifs.

### L'OMSA à quoi ça sert?

1) Il recense les besoins et
 évalue les moyens à mettre en œuvre pour
une meilleure pratique sportive locale.

- (2) Il présente à la municipalité des critères de répartitions des subventions. Son avis reste consultatif, les subventions étant votées par le Conseil Municipal.
- 3) Il œuvre à la promotion du sport.
- 4) Il aide et conseille les associations sportives, organise des évènements en lien avec le monde sportif tout au long de
  - 5) Il est le relais des prestations sportives, des manifestations organisées par les clubs sportifs.

#### Organigramme de l'OMSA

• Président : Patrick VIDILI (voir photo ci-contre)

Vice-président : Dominique MARTINATI

Trésorier : Yves FERRER

Trésorière adjointe : Evelyne WERNER

Secrétaire : Fabienne CALVO



Patrick VIDILI est le président de l'OMSA, après Daniel LIBRALON et Jean-Pierre MONTI, qui l'ont précédé dans ce rôle depuis sa création fin 2008. Sollicité pour prendre les rênes de l'association en 2015, il a toujours baigné dans le milieu sportif, son père ayant occupé tous les postes (joueur, arbitre...) au sein du club de basket de Moutiers. Lui-même a toujours fait du sport. C'est donc tout naturellement qu'il accepte d'occuper ce poste lorsque l'heure de la retraite sonne, qu'elle lui donne l'opportunité de se mettre au service des gens, et de donner son temps libre, lui qui a toujours fait du bénévolat. Parallèlement, il donne aussi des cours d'initiation au tennis de table dans le cadre des activités périscolaires. Son souhait est d'ailleurs de pouvoir prochainement monter un club dans la ville.

### Les actions et projets

<u>Arbre de Noël</u>: Chaque année, l'OMSA réunit les enfants de tous les clubs sportifs de la ville lors d'une après-midi récréative avec spectacle, goûter et distribution de cadeaux et friandises distribués par le Père Noël. Cette année, l'association souhaite financer totalement cette manifestation et ne demander aucune participation financière aux clubs sportifs. Pour cela, d'autres évènements sont organisés tout au long de l'année.

<u>Loto</u> (le 8 avril 2018), <u>Concours de belote</u> le 14 octobre 2018 à la salle des fêtes « James Galli », participation au <u>nettoyage de printemps</u>,

<u>Foulée Aubouésienne</u> (le 5 juin 2018). Jusqu'en 2017, cette manifestation se déroulait en parallèle des festi d'été en août. Pour lui redonner nouveau souffle et dynamisme, l'OMSA a eu l'idée cette année de solliciter les écoles. L'équipe pédagogique de l'école primaire R. Rolland a tout de suite adhéré à ce projet et ce sont donc 140 enfants qui se sont élancés sur un parcours de 1,5 km tracé par l'association des Randonneurs du Pays de l'Orne. Chaque participant a reçu un sac et un goûter leur a été offert. Une action à reconduire, le but étant pour l'année prochaine, de faire participer les parents d'élèves.

<u>Participation à la journée « Anim ta ville » (voir affiche en dernière page)</u> : Le 30 juin, avec une initiation au tennis de table.

<u>Cérémonie des sportifs et bénévoles méritants</u> : Chaque fin d'année, l'OMSA en collaboration avec la municipalité, réunit les associations aubouésiennes pour récompenser les bénévoles et sportifs qui se sont distingués au cours de l'année.

Assemblée générale : le 14 octobre 2018



### Dégradation - vol - irrespect

Outre les armoires électriques qui subissent des dégradations régulières, la ville mais aussi les administrés sont victimes de vols à répétitions, notamment aux cimetières, où les coupes déposées en mémoire des défunts disparaissent de manière récurrente. Comment qualifier de tels actes...

#### Beaux jours !!

Hélas, avec les beaux jours, les incivilités se multiplient! Les meilleurs moyens du monde, ne sauraient pallier le manque de civisme de certains individus, visiblement pas concernés par le respect des autres.

« Me respecter et respecter ma liberté : oui ; quant au respect des autres, c'est une autre histoire...

Ces actes d'incivilité, d'irrespect sont de plus en plus fréquents entre particuliers et malheureusement trop présents dans les espaces publics partagés.

Le bien-être de chacun est aussi l'affaire de tous!

### Feux de jardin interdits

Nous vous rappelons que le brûlage à l'air libre de déchets par les particuliers sur leur propriété est interdit.

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et l'Arrêté Préfectoral n°83 du 10 Mai 1983 exposent les contrevenants à une contravention pouvant aller jusqu'à 450 euros.

### Bruits de voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h.
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

# Entretien des locaux d'habitation et de leurs abords

L'article 23-1 du Règlement Sanitaire Départemental prévoit que tout immeuble d'habitation et leurs dépendances doivent être tenus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur dans un état constant de propreté.

Tout occupant ne doit entreposer ou accumuler ni détritus, ni déjections, ni objets ou substances diverses pouvant attirer et faire proliférer insectes, vermine et rongeurs ou créer une gêne, une insalubrité, un risque d'épidémie ou d'accident.

Dans le cas où l'importance de l'insalubrité et les dangers définis ci-dessus sont susceptibles de provoquer une atteinte grave à la santé ou à la salubrité et à la sécurité du voisinage, il est enjoint aux occupants de faire procéder d'urgence et à leurs frais au déblaiement, au nettoyage des locaux.

D'autre part, l'article 99-1 du RSD prévoit que les propriétaires riverains des voies livrées à la circulation publique sont tenus de balayer, après arrosage, chacun au droit de sa façade sur une largeur égale à celle du trottoir.

# Lutte contre les animaux errants et les pigeons

Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Toutes mesures doivent être prises pour limiter la pullulation des animaux susceptibles de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible. (Art. 120 du RSD)

### Animaux domestiques ou sauvages apprivoisés ou tenus en captivité

Les propriétaires de ces animaux sont tenus d'empêcher qu'ils ne soient à l'origine de transmission de germes pathogènes ou de nuisances pour l'homme.

Les chiens, en particulier, seront conduits à faire leurs besoins dans des conditions telles que ni les trottoirs ni la voie publique, n'en puissent être salis et ni les passants et les occupants des immeubles riverains incommodés. (Art. 122 du RSD)

N'oubliez pas d'utiliser les sacs mis à votre disposition dans les différentes canisettes de la ville (ou distribués directement en mairie)

 $oldsymbol{A}$ uboué



#### **DECHETS MENAGERS**

#### Collecte du mardi

quartier des Pariottes rue Camille Cavallier rue Henriot rue du Lavoir

#### Collecte du jeudi

reste de la commune

#### HORAIRES DECHETTERIE HOMECOURT

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h00
Mercredi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h00
Jeudi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h00
Vendredi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h00
Samedi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h00
Dimanche	Fermé	Fermé

#### **COLLECTE DES VEGETAUX**

Les jeudis

07/06, 21/06, 05/07, 19/07, 02/08, 16/08, 30/08, 13/09, 27/09, 11/10, 25/10 et 08/11.

#### TRI SELECTIF

Les vendredis

08/06, 22/06, 06/07, 20/07, 03/08, 17/08, 31/08, 14/09, 28/09, 12/10, 26/10, 09/11, 23/11, 07/12, 21/12.



#### LES CONSIGNES DE COLLECTE

Suivant l'arrêté municipal N°2015-029 du 28/05/2015 :

- la mise sur la voie publique des poubelles ne doit s'effectuer au plus tôt qu'à partir de 20h la veille du ramassage
- elles devront être <u>rentrées sitôt la collecte effectuée</u> et ne devront en aucun cas demeurer sur la voie publique
  - le dépôt des objets encombrants se fera après accord du SIRTOM (03.82.20.22.00) qui fixe les jours d'enlèvement.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site du SIRTOM : www.sirtom.fr



Pratiquement tous les jours, les employés communaux doivent ramasser des déchets ou objets encombrants laissés sur la voie publique. Et ce, alors même que divers équipements sont mis à disposition à quelques mètres.

Les abords du pré du tunnel, de l'ancien lycée professionnel, de la place de la Fontaine,... la liste est encore longue.

Des comportements inadmissibles au regard des services existants.

La propreté de la ville est l'affaire de tous, elle demande juste un minimum de civisme. Des contrevenants ont été sanctionnés : amende et facturation des heures du service technique.



### RESEAU LE FIL - Syndicat mixte des Transports du Bassin de Briey



En prenant la compétence totale des transports urbains sur le Territoire, le ST2B s'est donné pour mission d'améliorer la qualité du réseau des transports publics en l'adaptant davantage aux demandes des usagers au sein des intercommunalités.

Désormais, moyennant un tarif unique, il est possible pour chacun de se déplacer d'un point à l'autre

au travers des communautés de communes du Pays de Briey, de l'Audunois, du Jarnisy et de l'Orne.

Un dépliant sur lequel figurent les horaires, les itinéraires, les arrêts ainsi que les tarifs d'abonnement est disponible dans toutes les mairies concernées.

Contact: Syndicat des transports du Bassin de Briey (ST2B)

Tél.: 03.82.33.89.25.

#### Transport à la demande Le fil TAD et le fil TAD PMR

Le fil TAD est un service de transport à la demande qui s'adresse aux personnes habitant sur le territoire et qui ne disposent pas d'offre de transport à travers les lignes régulières du réseau urbain le fil.

L'objectif est donc prioritairement de permettre aux personnes isolées en milieu rural, effectuant des déplacements, de profiter d'un transport public pour se déplacer sur le territoire et plus particulièrement rejoindre les principaux pôles d'activités.

Ces services de transport à la demande sont uniquement accessibles après enregistrement d'une demande d'adhésion, pour notamment exprimer les besoins de déplacement. Elle est gratuite et téléchargeable sur le site internet <u>www.reseaulefil.fr.</u>



### **Transports scolaires le fil 2018/2019**

N'attendez pas le dernier

moment pour inscrire vos enfants!

L'inscription en ligne permet aux familles d'inscrire leurs enfants aux transports scolaires. Cette démarche est obligatoire pour tous les élèves (y compris pour

les élèves déjà inscrits les années précédentes). Sans cette inscription, l'élève ne pourra pas bénéficier du transport scolaire. Simple et rapide, l'inscription sera disponible sur le site internet <a href="www.st2b.fr">www.st2b.fr</a> du **04 au 30** juin **2018**. Passée cette date, tout nouveau dossier ne sera pas prioritaire.

#### A qui s'adresse ce service?

Le système d'inscription en ligne concerne uniquement, les élèves scolarisés dans leur établissement de secteur se trouvant sur le territoire du Bassin de Briey et dont leur commune de domiciliation se trouve également sur le périmètre du ST2B, de la maternelle au baccalauréat.

Pour quels cas particuliers (dérogation), l'inscription en ligne n'est pas possible :

- dans le cas d'une garde périscolaire ou assistante maternelle,
- dans le cas d'une garde alternée.
- les élèves ou étudiants en situation de handicap,
- demande d'allocation d'écart ruraux,
- dans le cas d'un enseignement non dispensé dans l'établissement scolaire de secteur,
- l'établissement fréquenté par l'enfant ne respecte pas la carte de sectorisation de la commune de domiciliation,
- demande de transport scolaire à titre gratuit, ayant droit Fil+.

Les familles doivent alors se procurer un dossier papier soit auprès de l'organisateur (ST2B) ou de l'établissement scolaire, soit le téléchargeant sur le site internet www.st2b.fr

#### **Attention:**

• pour les élèves non domiciliés et/ou non scolarisés sur le territoire du bassin de Briey, la demande est à effectuer auprès du conseil régional sur le site : http://www.ted.meurthe-et-moselle.fr

#### J'ai fait une demande de dérogation ?

Pour les demandes de transport scolaire non prises en charge par le Syndicat des Transports du Bassin de Briey, une participation annuelle vous sera demandée. Vous recevrez un courrier vous invitant à payer la part à votre charge.

En cas de besoin, vous pouvez contacter ST2B par courriel à contact@st2b.fr ou par téléphone le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 au 03.82.33.89.25



### Retour en images...



Artistes locaux amateurs les 26 et 27/05









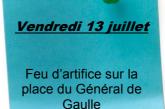




\_\_Auboué

# Calendrier de l'été







### Brocante

Dimanche 05 août

Organisée par le club d'Haltérophilie

### Marche I.V.V.

Dimanche 19 août

Organisée par « les randonneurs du Pays de l'Orne »



Samedi 1er septembre

Rassemblement à 17h place du Général Leclerc

### Repas des anciens

Dim. 23 septembre

Organisé par « Edelweiss » à la salle du Couarail à Batilly

### Numéros utiles

SANTE	
Dr RAVENEL	03.82.22.93.93
Dr ROSZAK	03.82.22.11.30
Dr FERRETTI	03.82.22.25.77
Dr DUCHEVET - Dentiste	03.82.22.96.74
Dr GOULZARALY - Dentiste	03.82.22.55.77
Pharmacie d'Officine	03.82.22.23.03
Pharmacie du Centre	03.82.22.23.61
Mrs BOUR - MICHEL - Infirmiers	03.82.22.24.92
Mme CASALINI - Infirmière	06.31.46.15.40
Mme COUDIVAT - Infirmière	06.78.43.72.05
Mme ABERKANE - Kinésithérapeute	06.60.84.67.73
ASSISTANTE SOCIALE	03.82.22.10.70
MEDIGARDE	0.820.33.20.20
RESEAUGARDE (Pharmacie garde)	32.37
Hôpital de Genibois (Joeuf)	
Hôpital Maillot (Briey)	03.82.47.50.00
SYNDICATS	
SIRTOM (déchetterie)	03.82.20.22.00
ORNE AVAL (Assainissement)	
SOIRON	03.82.33.11.46
CHENIL JOLIBOIS	

MAIRIE D'AUBOUE	03.82.22.40.00
Salle des fêtes James Galli	03.82.22.38.38
Salle des sports Maurice Pichon	03.82.22.10.02
Gymnase Célestin Bovi	03.82.22.60.91
M.J.C	03.82.46.75.01
ECOLES	
Maternelle J. Curie	03.82.46.72.78
Maternelle H. Wallon	03.82.46.76.83
Primaire R. Rolland	03.82.22.01.90
Communauté de Commune	
O.L.C. (Orne Lorraine Confluence)	03.82.22.04.20
Piscine de Joeuf	03.82.22.55.65
Médiathèque les Forges	03.82.22.79.58
Centre culturel Pablo Picasso	03.82.22.27.12
Base de loisirs Solan	03.82.46.66.77
SERVICES DIVERS	
Orne THD	03.10.38.39.70
Pôle Emploi	03.82.46.22.60
Mission locale de Briey	03.82.46.26.61
Trésorerie de Briey	03.82.46.89.93
Centre des impôts de Briey	03.82.47.12.12

Auboué